

DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20/10/2022

COMMUNE DE SEVREMONT

Objet : D05.10.2022 - VENTE DE LA MAISON SISE AU 2 RUE DES CHAIS - LA POMMERAIE-SUR-SEVRE

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 31
Présents : 25
Pouvoirs : 2
Nombre de suffrages : 27

<u>Date de convocation</u> 13/10/2022
--

<u>Date d'affichage</u> 13/10/2022

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :

..../..

et publication du :

..../..

L'an deux mil vingt-deux, le vingt octobre à dix-neuf heures, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. ROY Jean-Louis.

Etaient présents :

Mme BERNARD Anita, M. BERNARD Ludovic, Mme BITEAU Alexandra, Mme BLOUIN Anaïs, M. CLAIRGEAUX Eric, M. CORNUAU Albert, M. DESNOUHES Laurent, Mme DUBIN Nathalie, Mme GABORIT Maryline, M. GUILLOTEAU Bernard, M. HERITEAU Antoine, Mme JOLY Véronique, M. LOISEAU David, Mme LUMET Anne-Claude, Mme LUMINEAU Catherine, M. MARTINEAU Bernard, M. PASQUEREAU Johann, Mme RAVAUD Céline, M. RIGAUDEAU Christian, Mme ROCHAIS Marie-Odile, M. ROY Jean-Louis, M. ROY Claude, M. SCHMUTZ Alain, M. STEENO Nicolas, M. TETAUD Francis

Procuration(s) :

M. LANOUE Nicolas donne pouvoir à M. TETAUD Francis, Mme YVAI NURDIN Adeline donne pouvoir à M. HERITEAU Antoine

Etai(ent) excusé(s) :

Mme CHARRIER Emilie, Mme GUICHETEAU Magalie, M. LANOUE Nicolas, M. PERAIN Hervé, Mme RANTIERE Charlene, Mme YVAI NURDIN Adeline

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : M. TETAUD Francis

Objet : D05.10.2022 - VENTE DE LA MAISON SISE AU 2 RUE DES CHAIS - LA POMMERAIE-SUR-SEVRE

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Sèvremont est propriétaire de la maison sise au 2 rue des chais située sur la Commune déléguée de La Pommeraie-sur-Sèvre et cadastrée A 229.

Suite à l'abandon du projet de réhabilitation avec la SAS Soliha, cette maison a été mise en vente au sein de l'office notarial de Pouzauges.

Monsieur le Maire indique qu'il a été destinataire d'une offre d'achat d'un montant de 40 000 € de Monsieur et Madame Antoine Savary de Beauregard, les frais d'acte et les honoraires de négociation étant à la charge de l'acquéreur.

Le service des domaines consulté à cet effet a estimé la vente de la parcelle A 229 à 45 000 € (avec une marge d'appréciation de 20 %).

Monsieur le Maire propose d'accepter l'offre d'achat précitée et de l'autoriser à signer tout document relatif à celle-ci, et notamment l'acte notarié correspondant qui sera passé chez Maître Tomljanovic, notaire à Pouzauges.

Envoyé en préfecture le 27/10/2022

Reçu en préfecture le 27/10/2022

Publié le

The logo for SLO (Système de Logiciel de l'Observatoire) is displayed in blue and red.

ID : 085-200059079-20221020-D05_10_2022-DE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des présents et représentés, la proposition de Monsieur le Maire.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à SEVREMONT
Le Maire, Jean-Louis ROY